

Fondation des parkings Rapport de gestion 2008



Sommaire

Préambule	01	Etats financiers IPSAS/DiCoGE au 31.12.2008	23
Organes statutaires	03		
Organisation de la Fondation des parkings	05	Compte de fonctionnement	23
Gestion: faits marquants	06	Bilan	24
Activités de la Fondation des parkings	07	Variation des fonds propres	25
		Tableau des flux de trésorerie	26
Parcs relais en exploitation	09	Notes aux états financiers	27
Parcs relais en projet ou à l'étude	11	Rapport de l'organe de révision	49
Parcs + bicyclettes (P+B/P+R+B)	12		
Parkings pour habitants	13		
Parkings publics	14		
Parkings gérés pour le compte de tiers	14		
Gestion des macarons	17		
Contrôle du stationnement	19		
Activités liées à l'exploitation	20		
Autres activités de la Fondation des parkings	21		
Divers	21		
Conclusion	22		

Préambule



/ 01

L'année 2008 a été marquée par deux décisions importantes qui auront à terme pour conséquence un élargissement des activités de la Fondation des parkings.

Il s'agit de la reprise des activités du contrôle du stationnement de la Ville de Genève; les négociations en cours entre l'Etat, la Ville et la Fondation des parkings devraient permettre la reprise intégrale des activités du contrôle du stationnement pour fin 2009. Cela représentera à terme une augmentation d'environ 70% des effectifs actuels de la Fondation des parkings.

La seconde activité, décidée en 2008, a été la reprise de la gestion et du contrôle des parkings du DIP et des parkings privés de l'Etat de Genève. Cela représente plus de 3000 places pour 150 parkings supplémentaires. En 2008, la Fondation des parkings a créé, comme souhaité par le Conseil d'Etat, les conditions et l'infrastructure nécessaires pour la reprise de ces activités au tout début 2009.

Dans les domaines d'activités traditionnelles liées au développement des P+R et des parkings habitants, les projets de la surélévation du P+R de Sous-Moulin et de la construction du P+R de Sécheron ont avancé selon le planning prévu. Pour l'extension du parking de Sous-Moulin, la demande d'autorisation a été déposée et les garanties de financements obtenues. Le début des travaux est envisagé pour 2009.

Dans le contexte des parkings habitants, il n'y a pas eu d'évolution concrète significative dans les dossiers en cours.

Si l'absence de nouvelles capacités P+R peut justifier un ralentissement de la croissance des nouveaux abonnés P+R, la fréquentation des parkings traditionnels semble, quant à elle, évoluer à la baisse. Les nombres d'entrées et les recettes horaires des parkings de la Fondation ont sensiblement diminué, il en est d'ailleurs de même des recettes des horodateurs qui traduisent une légère diminution de l'utilisation des places en voirie.

Dans le domaine des macarons, le macaron multizone – tout en restant assez peu utilisé – a connu un taux de croissance de 23%. Tout comme l'année précédente, les macarons traditionnels ont atteint un niveau d'équilibre. Dans le futur, l'évolution de ce produit se fera dans les communes suburbaines. Dans ce domaine, la Fondation des parkings et la commune de Lancy ont eu plusieurs contacts dont l'objectif est d'introduire prochainement des zones bleues et des macarons sur le territoire de la commune.

En 2008, le projet des nouveaux statuts du personnel a été approuvé par le Conseil de Fondation. Les statuts remplacent et complètent les anciens statuts de 1996 et font notamment référence à un nouveau modèle de rémunération également approuvé par le Conseil de Fondation.

L'absence d'investissements importants en 2008 a permis à la Fondation des parkings de continuer son processus de désendettement.

Enfin, en 2008 la Fondation des parkings a pris les mesures nécessaires pour garantir un traitement de ses comptes selon les normes IPSAS.



Organes statutaires



/ 03

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

- M. *Sjollema Frederik*, Chef d'entreprise, Président
- M. *Cramer Robert*, Conseiller d'Etat chargé du Département du Territoire
- Mme *Leuliet Emmanuelle*, Directrice de la cellule tram, DT (jusqu'au 31.07.08, poste vacant depuis)

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant ce Conseil:

- Mme *Kostadinov Biljana*
- M. *Pagani Rémy*, Conseiller administratif

Membre désigné par l'Association des communes genevoises, représentant celle-ci:

- M. *Nobs Marc*, Conseiller administratif de la Commune de Carouge

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

- MM. *Buonomo Christian*, Parti Démocrate Chrétien
- Gerbex Philippe*, Parti Radical
- Moia Pierre*, Parti Libéral
- Rinaldi Daniel*, Les Verts
- Rouiller Alain*, Parti Socialiste
- Sauty Olivier*, Mouvement Citoyen Genevois
- Stambach Michel*, Union Démocratique du Centre

Membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leurs connaissances techniques spécifiques ou d'une expérience reconnue en la matière:

- MM. *Brunschwig Nicolas*, Commerçant
- Jacquet Michel*, Economiste
- Odier Jean-Marc*, Chef d'entreprise

Le Conseil de Fondation a tenu 5 séances en 2008.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

- MM. *Sjollema Frederik*, Président
- Odier Jean-Marc*, Vice-président
- Moia Pierre*, Secrétaire
- Rinaldi Daniel*
- Rouiller Alain*

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu 14 séances en 2008.

La Commission finances et informatique

Cette Commission, présidée par Monsieur Odier Jean-Marc, s'est réunie 5 fois en 2008.

L'organe de contrôle

Dans sa séance du 31 mars 2008, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a confié le contrôle des comptes à la fiduciaire BDO Visura pour l'exercice 2008.

Direction de la Fondation des parkings

La Direction

- M. *Goumaz Jean-Yves*, Directeur général
- Mme *Arnaud Hanane*, Directrice financière & administrative
- MM. *Drême Laurent*, Directeur travaux et planification
- Mascalì Gaëtan*, Directeur d'exploitation

P

GARE DE
CORNAVIN



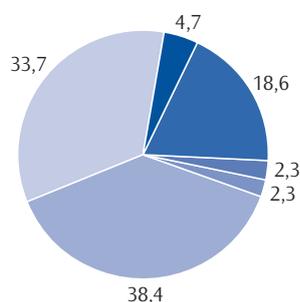
Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2008 était de 86 personnes + trois apprenants (2007: 88 personnes), soit:

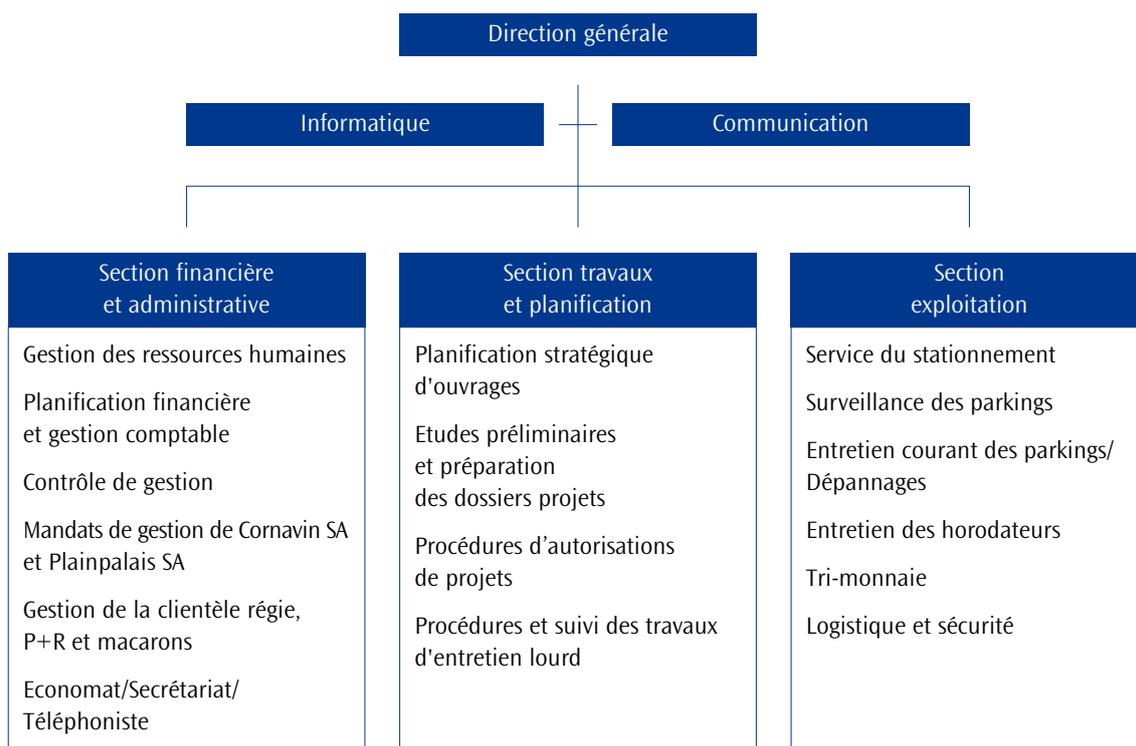
Effectif (nombre de collaborateurs)

	2007	2008
● Direction	4	4
● Service financier et administratif	16*	16*
● Service études et travaux	2	2
● Service informatique	2	2
● Service exploitation	34	33
● Service du Stationnement	30	29
Total	88	86

En %



* + 3 apprenants.



Gestion: faits marquants



/ 06

Plan stratégique

La 4^e édition du plan stratégique de la Fondation des parkings a été réactualisée pour la période 2009-2013. Ce plan fixe, pour les 5 prochaines années, les priorités et les objectifs majeurs de la Fondation des parkings, en tenant compte des impératifs liés à la mission de la Fondation des parkings, des possibilités financières existantes et des contraintes de maintenance du parc actuel.

Tarifs - Produits

Aucune augmentation de tarif n'a eu lieu en 2008.

Concernant la répartition des recettes des abonnements P+R, un accord a été trouvé entre la Fondation des parkings et les TPG; l'accord précise le mode de calcul du produit P+R et la part de la rétrocession «Transport» effectuée aux TPG.

Nouveaux statuts

En décembre 2008, le Conseil de la Fondation des parkings a approuvé le projet des nouveaux statuts du personnel. Cette étape marque la fin d'un long processus de concertation entre les différentes parties concernées entamé en 2003 dans le cadre de la restructuration de la Fondation des parkings. Les nouveaux statuts remplacent et complètent les statuts en vigueur depuis 1996; le projet fait notamment référence à la mise en vigueur d'un nouveau système de rémunération propre à la Fondation des parkings.

Reprise de la gestion des parkings du DIP et des parkings privés de l'Etat

En août 2008, le Conseil d'Etat a fixé de nouveaux tarifs pour les abonnés des parkings du DIP. Dans un second arrêté, le Conseil d'Etat a décidé de l'augmentation des tarifs des abonnements des autres parkings de l'Etat. Dans la foulée, le DCTI a mandaté la Fondation des parkings de reprendre la gestion et le contrôle de ces parkings pour le début 2009.

La Fondation des parkings a pris les premières mesures pour, qu'à terme, elle puisse gérer et exploiter près de 150 parkings supplémentaires. C'est ainsi plus de 4000 nouveaux clients qu'il conviendra d'absorber en 2009.

Amélioration de l'état d'endettement

La politique de désendettement s'est poursuivie avec le remboursement de CHF 14 millions durant l'exercice 2008, ramenant la dette à CHF 84 millions, ce qui représente un taux d'endettement de 68%.

Procédures d'organisation

Le service administratif et financier a remis à jour l'intégralité des procédures d'organisation et les a complétées avec celles relatives à la gestion des Ressources Humaines.

Organisation

La reprise du personnel opérationnel de Parking Place de Cornavin SA a été intégrée dans l'organisation du département de l'exploitation au cours du dernier trimestre de l'année 2008.

Sécurité

Différentes actions ont été menées eu égard à la sécurité dans les parkings gérés par la Fondation des parkings. Parmi les principales, on peut citer:

- l'installation de caméras de vidéosurveillance,
- l'intensification des tournées de surveillance,
- l'installation de sprinklers,
- la pose de carrelage dans les sorties piétons,
- le renforcement des éclairages,
- la rénovation de systèmes de détection et d'alarmes.

En 2008, la Fondation des parkings a obtenu l'autorisation du Conseil d'Etat pour l'installation d'équipement de vidéosurveillance dans les parkings qu'elle gère.

Le renforcement des mesures sécuritaires s'inscrit dans une tendance qui a commencé depuis plusieurs années et, qui a pour conséquence d'augmenter régulièrement les charges liées aux aspects sécurité.

Activités de la Fondation des parkings

/ 07

Les activités principales de la Fondation sont:

La construction et l'exploitation de parkings notamment des parcs-relais (P+R) destinés à favoriser l'utilisation des transports publics.

- le conseil à la construction et l'exploitation de parkings,
- les études et projets,
- la construction de parkings,
- la gestion et l'exploitation de parkings,
- les mandats de gestion.

La gestion des macarons

Le contrôle du stationnement

Les activités liées à l'exploitation

- l'entretien des appareils de péage,
- le tri de la monnaie,
- l'entretien des horodateurs.





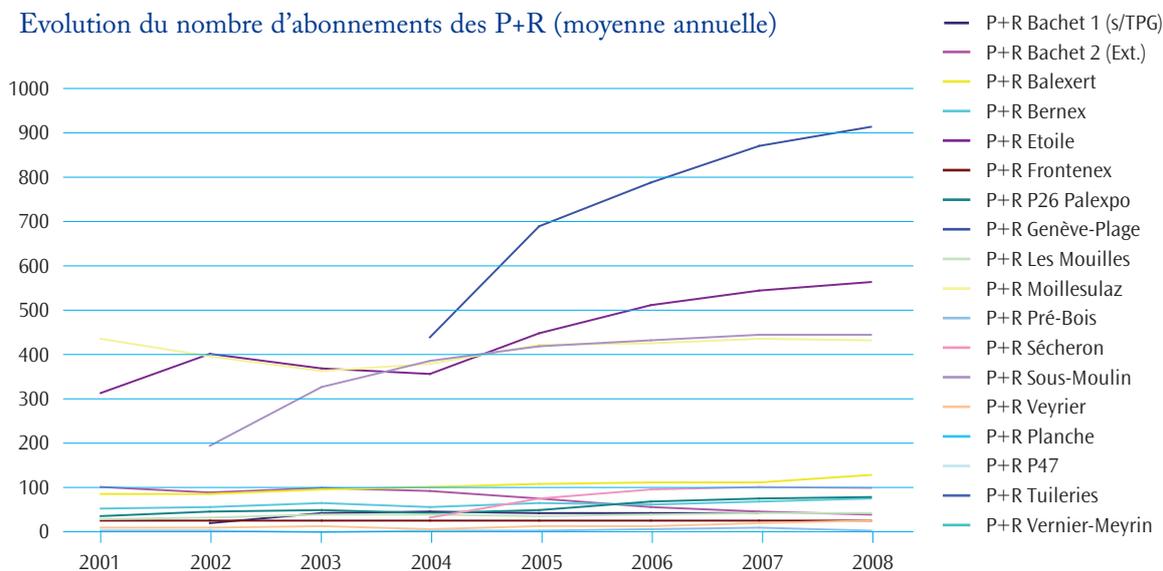
(4066 places)

Parcs relais en exploitation



/ 09

Evolution du nombre d'abonnements des P+R (moyenne annuelle)



Nombre d'abonnements P+R (moyenne sur l'année)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Places	Occupation
P+R Bachet 1 (s/TPG)		21	43	47	44	45	46	42	50	84%
P+R Bachet 2 (Ext.)	103	88	98	94	76	58	48	73	100	73%
P+R Balexert	85	86	96	102	111	115	113	132	300	44%
P+R Bernex	54	60	66	58	64	62	70	76	80	95%
P+R Etoile	314	401	372	359	450	513	545	563	575	98%
P+R Frontenex	28	26	26	26	28	26	28	28	25	112%
P+R P26 Palexpo	37	47	51	46	53	70	75	78	100	78%
P+R Genève-Plage				439	690	789	872	914	900	102%
P+R Les Mouilles	32	33	42	42	39	41	43	43	100	43%
P+R Moillesulaz	436	395	363	383	424	425	437	434	380	114%
P+R Planche								6	150	4%
P+R P47								4	200	2%
P+R Pré-Bois	5	4	1	4	5	8	9	5	240	2%
P+R Sécheron				34	75	96	102	101	106	95%
P+R Sous-Moulin		196	326	387	418	434	447	447	470	95%
P+R Tuileries								1	50	2%
P+R Vernier-Meyrin								1	63	1,6%
P+R Veyrier	11	11	13	7	13	15	21	26	50	52%
Total abonnements	1239	1493	1620	2047	2490	2697	2856	2982	4066	69%
Total places	1890	2415	2415	3376	3326*	3326*	3919	4066		

< P+R Genève-Plage

* Ce nombre ne tient pas compte des places à disposition au P+R de St-Julien (230 places).



Parcs relais en projet ou à l'étude



/ 11

P+R Sous-Moulin

Les études en vue de la réalisation de la surélévation de trois étages de l'ouvrage existant (449 places pour un total de places de 919) se sont poursuivies en 2008.

Les mandats d'ingénieurs civils, architectes et ingénieurs spécialisés ont été attribués début 2008 et la demande définitive d'autorisation de construire, avec l'étude d'impact définitive, ont été déposées à la Police des constructions en novembre 2008.

Les solutions techniques de construction ont été retenues, sous réserve de leur confirmation économique sur la base des appels d'offres qui auront lieu en 2009.

Par ailleurs, le projet de loi autorisant d'une part la Fondation à financer la construction de l'ouvrage, et d'autre part l'Etat à garantir les emprunts bancaires de celle-ci, a été approuvé par le Grand Conseil en décembre.

En parallèle du projet du parking, la Fondation a évalué la faisabilité d'installation d'une toiture photovoltaïque sur le dernier étage de stationnement. A l'instar de celle du parking de l'Etoile, l'énergie solaire ainsi produite serait revendue aux SIG. Toutes les réserves constructives sont prises dans le cadre des études du parking pour faciliter et permettre techniquement cette réalisation.

P+R Sécheron

Les études de réalisation de ce projet, l'étude d'impact définitive et le devis général ont été poursuivis durant toute la première moitié de l'année 2008.

Celles-ci ont permis de déposer la demande définitive d'autorisation de construire auprès de la Police des constructions en juillet 2008. L'instruction de cette demande, toujours en cours, s'est déroulée tout au long de la fin de l'année 2008.

Parallèlement au projet du P+R, l'Etat de Genève a continué ses négociations avec les CFF en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de cet ouvrage.

De plus, la Direction de l'aménagement du Département du territoire a entamé les procédures pour la modification de zone du quartier, non seulement pour les parcelles prévues pour le P+R, mais également pour celle où sont prévus le futur parking de 400 places de l'OMC et le bâtiment d'activités industrielles et administratives.

La Fondation des parkings a également été saisie d'une demande de construction de la part de l'IHEID, pour un immeuble au-dessus du parc relais.

Cette institution désire construire en surélévation du parking, un immeuble de logements pour étudiants, lié à la future «Maison de la Paix» qui se trouvera de l'autre côté des voies CFF dans le quartier de Rigot.

Ce projet de construction de logements a été validé et encouragé par la Ville et l'Etat de Genève.

L'IHEID a organisé un concours d'études parallèles et le lauréat a été désigné fin 2008. Les incidences techniques de cet ouvrage sur le parking ont été étudiées et des discussions de coordination des projets ont débuté entre la Fondation des parkings et l'IHEID.

P+R Bachet-de-Pesay

Les études de variantes du projet de P+R, de 300 places, lié à la réalisation du CEVA se sont poursuivies en 2008.

Deux variantes ont été envisagées, l'une en élévation et l'autre en souterrain, à la demande de la Direction générale de l'aménagement du territoire dans le cadre du projet de modification de zone du quartier.

Fidèle à ses priorités, la Fondation portera son choix sur la variante la plus économique. Si une autre variante était souhaitée par l'Etat ou un tiers pour répondre à d'autres critères, urbanistiques ou esthétiques, le financement des coûts supplémentaires devrait être pris en charge par celui-ci, à l'instar du P+R du collège de Frontenex.

Les travaux ne pouvant démarrer qu'après la construction de la gare, la mise en service de ce parking est prévue pour 2013.

Un deuxième P+R, de 600 places, est également envisagé dans la zone du Bachet-de-Pesay entre le chemin du Trèfle-Blanc et la route de Saint-Julien. Il serait destiné aux utilisateurs des trams et des bus.

Cet ouvrage est étudié dans le cadre du projet d'aménagement et du schéma directeur du secteur du «Trèfle-Blanc».

Le quartier doit faire l'objet d'une modification des limites de zones, dont la procédure est actuellement en cours.



P+R du collège de Frontenex (Tulette)

La Fondation avait prévu sur ce site un parking en élévation, plus économique qu'un ouvrage enterré. L'Etat, souhaitant un parking enterré, a décidé d'apporter un complément financier pour permettre ce type de construction sans frais supplémentaires pour la Fondation.

Le Grand Conseil a voté le crédit d'études pour le projet du collège de Frontenex à Chênes-Bougeries, comprenant le parking. 300 places enterrées sont prévues sur un ou deux niveaux dans l'enceinte du collège, avec accès depuis le chemin de la Gradelle. Le P+R sera desservi par les lignes 33 et 9.

Le concours sera lancé par le DCTI dès janvier 2009.

P+R Voie Centrale

Le DCTI a donné son accord à la Fondation des parkings pour utiliser le parking existant sous la Voie Centrale. En début d'année, la Fondation a déposé une demande d'autorisation de construire pour étendre les places P+R à l'ensemble du parking, installer des horodateurs et des abris pour vélos permettant le service Parc + Bicyclettes (P+B).

P+R Bout du Monde

La Ville de Genève et la Fondation des parkings ont trouvé un accord pour que cette dernière exploite, dès 2009, 75 places du parking du centre sportif du Bout du Monde en P+R. La signature de la convention est à bout touchant.

P+R de Versoix

Les discussions avec la commune de Versoix et la Direction Générale de la Mobilité se sont poursuivies en 2008 pour la construction de places P+R sous le futur centre commercial situé dans le centre de la commune, en face de la gare. 55 places sous le centre commercial seront finalement affectées au P+R, alors qu'environ 25 seront réalisées en surface.

P+R CERN

Les travaux du TCMC (Tram-Cornavin-Meyrin-CERN) n'ayant pas débuté dans cette zone, le parc relais est toujours en attente.

En effet, pour pouvoir le mettre en service sur le parking «des Drapeaux» du CERN, il faut attendre la construction de certains aménagements tels que le giratoire de l'entrée A du CERN et la modification des accès du bus des TPG.

La mise en service du P+R est planifiée pour 2010.

Parcs + bicyclettes (P+B/P+R+B)

Le concept parcs & bicyclettes a connu une demande croissante en 2008. Avec 65 abonnements (P+B ou P+R+B), Genève-Plage confirme qu'il est un parking très approprié pour ce mode de transfert modal.

Au parking de l'Etoile, le concept P+B, créé en 2007, est utilisé par 30 abonnés.

Devant le succès de la formule, d'autres P+B/P+R+B seront créés dans le futur.

(2284 places) ^①

Parkings pour habitants

La Fondation exploite les parkings «habitants» suivants:

Parking des Grandes-Communes (Onex)	300 places
Parking du Prieuré (Pâquis)	560 places
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)	412 places
Parking du Vieux-Moulin (Onex)	200 places
Parking des Alpes ^②	130 places
Parking de la Gare des Eaux-Vives	80 places
Parking de Saint-Antoine ^③	150 places

Depuis 2007, en accord avec le DCTI, la Fondation des parkings a créé 262 places habitants dans les parkings de l'Etat suivants:

Parking de Lombard	52 places
Parking de l'Hôtel des Finances	27 places
Parking David-Dufour	100 places
Parking de l'Ecole d'Ingénieurs	73 places
Parking Uni-Mail	10 places
Parking Quai Ernest-Ansermet	190 places

Depuis 2005, Parking Place de Cornavin SA a créé 65 places «habitants».



/ 13

Projets de nouveaux parkings pour habitants

Parking de Pré-L'Evêque (Eaux-Vives - 250 places)

Ce parking sera exclusivement réservé aux habitants du quartier des Eaux-Vives.

La Ville de Genève a pris le pilotage des études de ce projet. Dès l'autorisation de construire obtenue, la maîtrise d'ouvrage sera transférée à la Fondation des parkings. Des séances de préparation et de coordination entre la Ville et la Fondation, en vue de définir l'organisation du projet, la répartition des responsabilités et les conditions d'octroi des futurs droits de superficie, ont eu lieu durant tout le premier semestre.

Parking du «Carré-Vert»

La Ville de Genève et l'Etat travaillent ensemble à la réalisation d'un éco-quartier à la Jonction, sur le site Artamis. Dans cet ensemble est prévu un parking dont la Fondation des parkings, à la demande de l'Etat, a accepté la construction et l'exploitation. Les études commenceront en 2009.

^① Nombre d'abonnements: 1903 (2007: 1726)

^② Parking des Alpes: 300 places dont actuellement 130 places «habitants»

^③ Parking de Saint-Antoine: 500 places dont actuellement 150 places «habitants»

(5680 places)

Parkings publics



/ 14

Les parkings de la Fondation des parkings

La Fondation exploite les parkings publics suivants :

Parking des Alpes	300 places
Parking de Saint-Antoine	500 places
Parking P26	1050 places
Parking de la Gare des Eaux-Vives	80 places
Parking P48 (pour le Salon de l'Auto uniquement)	1850 places
Parking P49 (pour expositions)	1300 voitures ou 250 camions
Parking P47 (pour expositions)	600 voitures ou 170 camions/cars

Parking des Alpes

Le parking des Alpes est équipé au rez-de-chaussée d'une station-service exploitée par la société Tamoil.

Cette station essence a fait l'objet d'une étude de sécurité approfondie de manière à mieux surveiller et maîtriser les émanations de gaz ou carburant en milieu urbain. Il en est découlé des aménagements à effectuer en 2009.

Parking de Saint-Antoine

Le matériel de péage du parking de Saint-Antoine sera renouvelé en 2009. L'étude et l'appel d'offres ont été effectués et le fournisseur sélectionné est l'entreprise Thales.

(7346 places)

Parkings gérés pour le compte de tiers

Parkings de l'Etat (3131 places)

La Fondation des parkings assure la gestion, la surveillance et l'entretien de certains parkings publics de l'Etat :

Parking des Coudriers (horodateur)	125 places
Parking David-Dufour	492 places
Parking de l'Ecole d'ingénieurs	185 places
Parking Henri-Dunant	62 places
Parking de l'Hôtel des Finances	340 places
Parking Lombard – Hôpital	780 places
Parking Uni-Dufour	190 places
Parking Uni-Mail	180 places
Parking Encyclopédie	26 places
Parking Quai Ernest-Ansermet	610 places
Parking André-Chavanne	64 places
Parking CMU (Centre Médical Universitaire)	77 places

Le revêtement bitumineux du parking des Coudriers, situé à proximité de l'école André-Chavanne, a été entièrement reprofilé.

Le remplacement des 4 ascenseurs au parking de l'hôtel des Finances a été achevé.

Les dalles du parking Lombard, fortement dégradées, ont dû faire l'objet d'une expertise générale pour mesurer leur niveau de carbonatation, définir les mesures à prendre et estimer leurs implications dans les futurs budgets.

L'étude du renouvellement du système de péage du parking David-Dufour a été lancée, dans la perspective du renouvellement, en 2009, du matériel de péage de l'ensemble des parkings de l'Etat, datant des années 1993-1994.



Parking Place de Cornavin (910 places)

La Fondation des parkings exerce le mandat de gestion administrative du parking et de la galerie marchande Métro-Shopping. Elle est également mandatée pour la supervision des travaux d'entretien et de réparation.

Avec 45% des actions, la Fondation des parkings est actionnaire principale de la société Parking Place de Cornavin SA.

Les principaux travaux effectués en 2008 ont été:

- le remplacement complet des tableaux électriques principaux et secondaires du parking et des commerces;
- la réparation des bétons dégradés dans le secteur de l'abri protection civile du 3^e sous-sol;
- la préparation à la transformation de la gare CFF Railcity, avec ses imbrications dans la galerie marchande du Métro-Shopping, notamment l'étude des piliers à renforcer dans la zone commerciale du 1^{er} sous-sol.

Parking de Plainpalais (800 places)

Avec 49% des actions, la Fondation des parkings est actionnaire principale de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Elle y exerce également un mandat de gestion et d'exploitation.

Les principaux travaux menés durant l'année 2008 ont été:

- la rénovation des joints de dilatation des dalles intérieures;
- la transformation de la sortie piétonne côté «rond-point» selon le projet mené en collaboration avec la Ville de Genève. Les travaux ont démarré le 25 août 2008 et devraient se terminer au printemps 2009 par la mise en service du nouveau monte-charge et les aménagements de surface.

Parkings de la Ville de Carouge (975 places)

Parking de Sardaigne	300 places
Parking de l'Octroi	300 places
Parking du Centre communal	260 places
Parking de Fontenette	115 places

Après avoir mandaté la Fondation des parkings pour l'entretien et le contrôle des parkings de Sardaigne et de l'Octroi, en 2006, la Ville de Carouge lui a confirmé sa confiance en lui confiant en 2008 le contrôle des parkings du Centre communal et de la Fontenette (centre sportif). Ces structures de stationnement sont gérées comme l'ensemble des parkings en télésurveillance par le centre de contrôle de Saint-Antoine.

Autres parkings gérés pour le compte de tiers (1530 places)

Parking des Nations (télésurveillance)	1060 places
Parking de l'Institut Battelle (projet gestion abonnés + horodateurs dès 2008)	200 places
Parking de la Tribune de Genève (gestion des abonnements)	200 places
Parking Gitana – Commune de Bellevue (télésurveillance)	70 places

Le parking de l'Institut Battelle a été équipé de trois horodateurs et les employés des divers instituts, notamment la HES en Gestion, disposent de macarons à titre d'abonnement.



Gestion des macarons



/ 17

Macarons habitants

Depuis 1988, la Fondation des parkings gère les macarons «habitants» en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement et est destiné à la construction et l'exploitation de parkings P+R et de parkings Habitants.

Depuis 2005, tous les secteurs de la Ville de Genève sont au bénéfice du macaron avec un nombre total de macarons en circulation qui n'évolue guère depuis.

Le secteur professionnel représente environ 10% des utilisateurs du macaron.

Macarons multizone

Destinés à tous les utilisateurs qui ne possèdent pas de macarons habitants mais qui souhaitent parquer leur véhicule dans une zone bleue pour demi-journée, ce macaron s'adresse en priorité aux entreprises et aux visiteurs.

En 2008, 4428 macarons multizone ont été délivrés, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année précédente.

Nombre de macarons au 31.12.2008

Date d'introduction	Zone	Habitants	Entreprises	Total
01.11.1998	Eaux-Vives (D)	2156	294	2450
01.01.1999	Pâquis/Saint-Gervais (L-A)	1555	218	1773
01.04.1999	Vieille-Ville (B-BB) ²	637	249	886
01.07.1999	Tranchées/Cité (E-B)	1886	565	2451
01.11.1999	Grand-Pré/Saint-Gervais (K-A)	2169	157	2326
01.03.2000	Jonction/Bastions (I-C)	2053	174	2227
01.06.2000	Florissant (F)	1530	104	1634
01.07.2000	Cluse/Bastions (H-C)	2448	159	2607
01.12.2000	Champel (G)	2194	238	2432
01.07.2001	Saint-Jean/Saint-Gervais (J-A)	2092	124	2216
01.01.2002	Sécheron (N)	181	31	212
01.04.2002	Nations (M)	740	44	784
01.04.2004	Acacias (O)	610	73	683
01.09.2004	Cité Vieusseux (Q)	1551	95	1646
01.07.2005	Petit-Saconnex (P)	1045	180 ¹	1225
		22847	2705	25552

¹ Dont 127 macarons pour les missions diplomatiques

² B = rues résidents; BB = rues piétonnes



44444 TT Q

St. Louis
Rue de la République
Rue de la Liberté
Rue de la Paix
Rue de la Justice
Rue de la Vérité
Rue de la Sagesse
Rue de la Science
Rue de la Philosophie
Rue de la Médecine
Rue de la Loi
Rue de la République
Rue de la Liberté
Rue de la Paix
Rue de la Justice
Rue de la Vérité
Rue de la Sagesse
Rue de la Science
Rue de la Philosophie
Rue de la Médecine
Rue de la Loi

Contrôle du stationnement



/ 19

Convention

En 2003, une convention a été signée entre la Fondation des parkings, l'Etat et la Ville de Genève, afin de contrôler les places de stationnement payantes.

Cette activité de contrôle par du personnel assermenté, permet d'assurer avec les autres agents, un meilleur suivi de l'occupation des places de parking sur la voie publique.

Au travers de cette activité de contrôle, la Fondation des parkings bénéficie ainsi d'une partie des recettes des horodateurs.

Le produit des contraventions, quant à lui, ne revient pas à la Fondation des parkings; il est partagé intégralement entre l'Etat et la Ville de Genève.

Effectif

En 2008, l'effectif du contrôle du stationnement est resté stable (26 contrôleuses et contrôleurs et 3 postes administratifs).

Activités

Le service du stationnement exerce son activité dans tous les secteurs horodateurs de la Ville de Genève (secteurs A à Q). Sa présence, en fonction de ses effectifs, lui a permis de couvrir en moyenne 37% des zones à paiement.

L'activité de contrôle exercée a permis:

- d'améliorer la rotation des véhicules sur les places payantes,
- de sensibiliser l'automobiliste au paiement de la taxe de parage,
- de changer certaines habitudes dans les modes de déplacements,
- d'augmenter les recettes par place.

L'activité du service a généré une recette globale de plus de CHF 10,9 millions. Conformément à la convention en vigueur, une part des recettes, soit CHF 6 millions, a été rétrocédée à l'Etat.

Le solde a permis de couvrir les frais d'exploitation de cette structure, de payer les frais des services rattachés à cette activité et de rétrocéder ainsi un montant de CHF 1115000.– à la Fondation des parkings.

Le service du stationnement travaille en concertation avec les services de la Ville de Genève exerçant une activité similaire.

Les amendes d'ordre sont transmises au service des contraventions. La Fondation, conformément à la convention, ne perçoit aucun versement provenant du recouvrement des amendes.

Evolution

A fin 2008, l'Etat de Genève a décidé de reprendre à son compte la compétence d'amender le stationnement sur tout le territoire de la Ville de Genève pour le 1^{er} janvier 2010; compétence qui sera transmise à la Fondation des parkings et plus particulièrement à son service du stationnement.

Ainsi, la Fondation des parkings, à partir de 2009 et jusqu'au 1^{er} juin 2010, reprendra progressivement toutes les activités liées au contrôle du stationnement en Ville de Genève.

Offres de prestations

La conséquence du contrôle du stationnement en Ville de Genève a pour effet de repousser le trafic des pendulaires sur les communes proches de la ville qui possèdent, à proximité, une ligne de transports en commun.

C'est le cas pour les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy qui envisagent de mettre en place des zones bleues à macarons. Dans ces deux cas, la Fondation a été contactée pour offrir des prestations pour le contrôle des zones de stationnement, le traitement de l'argent et la maintenance des horodateurs.

Activités liées à l'exploitation



/ 20

Centre de contrôle

Le centre de contrôle, situé dans le parking de Saint-Antoine, est équipé de tous les moyens (audio, vidéo) électroniques de surveillance des parkings publics gérés par la Fondation des parkings, pour elle-même ou pour des tiers, dans l'agglomération urbaine, la zone aéroportuaire, ainsi que quelques parkings en périphérie (Sous-Moulin, Moillesulaz et Bellevue).

Les moyens électroniques des différents parkings sont reliés au centre de contrôle de Saint-Antoine par un réseau en fibre optique de plus de 35 km, de même que toutes les alarmes techniques des autres parkings.

Ce réseau transporte :

- les données de gestion du système secondaire installé dans chaque parking;
- les images des caméras de surveillance des barrières et des caisses, ainsi que celles des centres de contrôle de chaque parking;
- la voix des personnes qui souhaitent se mettre en contact avec le contrôleur (interphone);
- les commandes des divers organes, barrières, etc.; la radio de liaison entre le centre de contrôle et les parkings;
- les alarmes techniques;
- les informations liées au système Info-Parkings.

Vidéosurveillance

Suite à une demande du Conseil d'Etat, la Fondation des parkings avait élaboré, au cours de l'année 2007, un rapport de sécurité basé sur la vidéosurveillance.

Suite à la validation de ce concept par le Conseil de Fondation, un arrêté du Conseil d'Etat a été ratifié le 9 juin 2008 autorisant la vidéosurveillance dans les parkings publics ou gérés par la Fondation en regard de la LITAO (Loi sur les Informations Traitées Automatiquement par Ordinateur).

Entretien des parkings

La Fondation des parkings dispose d'un service technique qui assure 24h sur 24 le dépannage, l'entretien et la maintenance des équipements de péage de 42 parkings. Ce service est également en charge du contrôle des installations de sécurité équipant les parkings.

Entretien des horodateurs

Le service d'entretien des horodateurs a la charge d'un parc de 459 installations. Par son contact permanent avec la clientèle, avec les agents du service du stationnement et ceux de la Ville de Genève, ce service intervient rapidement sur les pannes annoncées. Le numéro vert gratuit permet d'être informé et d'intervenir le jour même. Ce service assure également la mise en place et le renouvellement des installations.

Tri-monnaie

Le service «tri-monnaie» est en charge de la récupération des recettes perçues dans les horodateurs et dans les caisses automatiques, du tri, du conditionnement et du dépôt en banque.

La Commune de Carouge a confié le ramassage des recettes de stationnement des parkings de Carouge (Sardaigne, Octroi, Centre communal et Fontenette), à la Fondation des parkings.

Les infrastructures mises en place permettent à la Fondation des parkings d'effectuer, contre rémunération, ces opérations pour des parkings tiers dont elle n'a pas la gestion.

Evénement

L'année 2008 a été marquée par l'Euro 2008 en Suisse et en Autriche.

Cet événement, de renommée mondiale, a été conduit et coordonné sur le canton de Genève par le Département des Constructions et des Technologies de l'Information (DCTI), en collaboration avec le Service des Sports.

La Fondation des parkings a participé tout au long de l'année au succès de cet événement, en coordonnant la mise à disposition de son personnel d'exploitation et ses infrastructures de parkings.

Info-Parkings

La Fondation des parkings gère le système Info-Parkings installé au centre-ville de Genève. Le système est constitué de 69 caissons qui renseignent sur le nombre de places libres des grands parkings privés et publics du centre-ville.

Le système de transmission des données par onde radio étant devenu obsolète, son remplacement a dû faire l'objet d'une étude et d'une approche budgétaire en 2008 et le système sera rénové en 2009.

Association ParkingSwiss

La Fondation des parkings est représentée au comité central de l'association ParkingSwiss. L'association a pour but d'encourager la construction et l'exploitation de parkings, l'installation de stationnement en surface et de systèmes d'acheminement aux parkings en Suisse.

ParkingSwiss entretient également des relations avec les organisations de parkings d'autres pays, en particulier l'Association Européenne des Parkings (EPA).

Auto-partage

Durant l'année 2008, la Fondation des parkings a poursuivi son action en faveur du développement de l'auto-partage. La demande de places allant grandissante, leur nombre s'est encore accru en 2008.

La situation des places réservées aux véhicules d'auto-partage dans les parkings gérés par la Fondation était la suivante à fin 2008 :

Parking de Saint-Antoine	6 places
Parking de l'Hôtel des Finances	4 places
Parking de Plainpalais	9 places
Parking de Cornavin	13 places
Parking Lombard	4 places
Parking Uni-Mail	2 places

Divers

Toiture photovoltaïque au parking de l'Etoile

En 2008, le montant de la production vendue d'énergie électrique issue des 1305 cellules photovoltaïques s'est élevé à 120 126 KWh.

Discothèque «Le Bypass»

Le dancing Bypass situé au rez-de-chaussée du parking de l'Etoile est exploité depuis novembre 2007 par la société Night Lounge Suisse SA à raison de deux à trois soirs par semaine.

Parking de l'OMC

La Fondation a terminé son mandat de maître d'ouvrage délégué pour le pilotage et la coordination des études du projet.

Conclusion

/ 22

De nouveaux défis attendent la Fondation des parkings dans les prochaines années: créer, comme le prévoit la loi, davantage de places de stationnement P+R ou habitants, tout d'abord, mais également la reprise de l'entier du contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève, ce qui nécessitera à la fois l'engagement d'une cinquantaine de nouveaux collaborateur-trice(s) et une réorganisation structurelle.

Grâce à une gestion attentive et rigoureuse depuis plusieurs années, ainsi qu'au désendettement progressif initié en 2004, la Fondation est aujourd'hui bien armée pour affronter avec succès ces nouvelles étapes.



Jean-Marc Odier
Vice-président



Frederik Sjollema
Président

Etats financiers IPSAS/DiCoGE 2008

Compte de fonctionnement

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 23

Montants en CHF

Produits	Notes	2008 Budget IPSAS	2008 IPSAS	2007
Produits des abonnements		9 160 467	9 008 349	8 654 696
Produits du parage horaire		4 948 700	5 202 283	5 037 859
Produits des macarons		4 950 000	4 869 608	4 890 518
Redevances horodateurs & tri-monnaie	4.13	5 250 000	4 861 631	5 252 476
Subventions non monétaires	6	783 388	783 388	796 517
Produits différés de subventions d'investissement		78 175	78 176	78 175
Redevances de gestion des parkings	4.13	754 000	758 473	764 468
– Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, Tribune)		304 000	320 320	318 439
– Redevance gestion parkings d'Etat		450 000	438 152	446 029
Redevances de surveillance de parkings tiers		2 242 306	2 239 182	2 117 208
Autres produits d'exploitation	4.12	2 203 720	2 341 692	2 377 866
– Produits des locations dépôts / surfaces		1 785 720	1 752 310	1 702 363
– Redevances tiers / Publicité		84 000	128 231	92 719
– Vente Energie «Solaire»		115 000	108 113	114 685
– Honoraires et produits divers		142 000	179 106	298 951
– Divers		77 000	173 932	169 147
– Produits sur exercices antérieurs			0	0
Total des produits		30 370 757	30 142 781	29 969 783

Charges d'exploitation

Frais de personnel	4.11	9 502 648	9 104 662	8 834 823
– Frais de personnel		9 429 648	9 055 211	8 772 862
– Frais de Conseil		73 000	49 451	61 961
Frais d'exploitation		4 506 442	4 187 987	4 161 701
– Frais d'exploitation		4 371 442	4 101 743	4 014 774
– Etudes		100 000	38 261	119 201
– Info-Parkings		5 000	6 058	15 622
– Publicité P+R		30 000	41 924	12 104
Frais d'entretien		745 500	761 453	768 716
Frais d'administration		2 517 289	2 328 324	2 387 684
– Frais généraux		1 647 489	1 726 170	1 712 345
– Administration générale		774 800	515 048	587 836
– Locaux administratifs		95 000	87 105	87 503
Amortissements		6 084 273	5 632 245	5 654 839
– Amortissements immobilisations propres		434 444	323 129	324 091
– Amortissements immobilisations d'exploitation		5 649 829	5 309 115	5 330 748
Total des charges d'exploitation		23 356 152	22 014 670	21 807 762
Résultat d'exploitation		7 014 605	8 128 111	8 162 021
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	16	1 175 493	711 210	1 185 105
Produits financiers	4.13 & 8	1 068 575	445 753	924 017
Charges financières	9	-3 568 645	-3 336 184	-3 662 086
Résultat net de l'exercice		5 690 028	5 948 890	6 609 058

Bilan

/ 24

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF

Actif	Notes	31.12.2008 IPSAS	31.12.2007 IPSAS
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 10	17 262 527	15 405 892
Placements à court terme	4.3 & 11	3 000 000	6 000 000
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 12	917 231	1 121 216
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	228 246	303 858
Actifs transitoires	4.3	706 030	1 566 161
Total de l'actif courant		22 114 033	24 397 128
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 13	133 764 536	137 601 695
Immobilisations incorporelles	4.6 & 14	67 620	202 915
Subventions d'investissement obtenues	4.14 & 15	-3 270 214	-2 902 606
Participations mises en équivalence	4.2 & 16	10 812 782	10 219 151
Autres actifs à long terme	4.8 & 17	2 565 850	4 225 500
Total de l'actif non courant		143 940 574	149 346 655
Total de l'actif		166 054 607	173 743 783
Passif et fonds propres			
Passif courant			
Découverts bancaires		0	0
Fournisseurs et autres créanciers	18	4 659 649	4 953 287
Revenus reçus d'avance	19	4 970 209	4 783 630
Part à court terme des emprunts à long terme	20	8 000 000	20 000 000
Garanties et consignes		400 445	379 860
Passifs transitoires	18	626 226	494 814
Total du passif courant		18 656 530	30 611 591
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.9 & 20	76 000 000	78 000 000
Dettes à long terme	4.9 & 20	8 386 679	8 069 683
Provisions	4.10 & 21	100 000	100 000
Engagements en faveur du personnel	22	0	0
Total du passif non courant		84 486 679	86 169 683
Total du passif		103 143 209	116 781 274
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité			
Capital	23	100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		56 711 567	50 102 509
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		-1 849 059	-1 849 059
Résultat de l'exercice		5 948 890	6 609 058
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		62 911 398	56 962 509
Total des fonds propres		62 911 398	56 962 509
Total du passif et des fonds propres		166 054 607	173 743 783

Variation des fonds propres

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 25

Tableau IPSAS 2008 de variation des fonds propres consolidés (en milliers de CHF)

Fonds propres des actionnaires de l'entité

	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2008	100	2 000	48 253	6 609	56 963
Attribution aux fonds statutaires			6 609	-6 609	0
Résultat net de l'exercice 2008				5 949	5 949
Soldes au 31 décembre 2008	100	2 000	54 863	5 949	62 911

Tableau IPSAS 2007 de variation des fonds propres consolidés (en milliers de CHF)

Fonds propres des actionnaires de l'entité

	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1 ^{er} janvier 2007 selon états financiers publiés	100	2 000	46 555	3 547	52 203
Impacts de l'introduction IPSAS			-1 849		-1 849
Soldes retraités au 1^{er} janvier 2007	100	2 000	44 706	3 547	50 353
Attribution aux fonds statutaires			3 547	-3 547	0
Résultat net de l'exercice 2007 selon états financiers publiés				5 604	5 604
Impacts de l'introduction IPSAS				1 006	1 006
Résultat net de l'exercice 2007, retraité	0	0	0	6 609	6 609
Soldes au 31 décembre 2007	100	2 000	48 253	6 609	56 963

Tableau des flux de trésorerie

/ 26

pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF

Activités opérationnelles	2008 IPSAS	2007 IPSAS
Résultat d'exploitation	5 949	6 609
Amortissements comptables	5 632	5 656
Charges et produits non monétaires	-226	-1 188
Diminution/Augmentation de l'actif courant	1 140	-295
Diminution/Augmentation du passif courant	45	435
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	12 540	11 216

Activités d'investissements

Parkings publics	P 26	-531	-173
	P 49	-28	0
	Parking Saint-Antoine	-1	-40
	Parking des Alpes	-25	-9
Parkings Habitants	Prieuré	-24	-15
	Grandes-Communes	-85	-270
	Vieux-Moulin	-91	-363
	Tilleuls	-34	-13
Parkings P+R	P+R Etoile	-15	-160
	P+R Sous-Moulin	-67	-60
	P+R Genève-Plage	-45	-86
Bureaux de la Fondation (Etoile)	Bureaux de la Fondation et administration	-30	0
P+R études et chantiers	P+R Bachet	-44	
	P+R Sécheron	-450	-75
	P+R Versoix	0	-7
	Autres P+R	-30	-625
Autres immobilisations	Centre de contrôle	-25	-91
	Tri-monnaies et Voie-publique	-94	-37
	Informatique de gestion et matériel informatique	-29	-54
	Garanties divers chantiers	-11	-28
Placements à CT et dettes à LT	Variations des placements à court terme	3 000	4 500
	Variation des créances à long terme	1 660	
Cash-Flow lié aux activités d'investissements	3 000	2 394	

Activités de financement

Remboursement d'emprunt à long terme P+R Genève-Plage	-9 000	-5 000
Remboursement d'emprunts autres banques	-5 000	-3 000
Variation des autres dettes à long terme	317	304
Cash-Flow lié aux activités de financement	-13 683	-7 696

Variation des liquidités

Contrôle	Liquidités au 1 ^{er} janvier	15 406	9 492
	Liquidités fin d'exercice	17 263	15 406
Variation des liquidités	1 857	5 914	

Notes aux états financiers

pour les exercices clôturant au 31 décembre

/ 27

1 Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une Fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;
- d'assurer des prestations de service en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2008 était de 86 personnes (2007: 88 personnes), soit:

Direction	4	personnes (4)
Service financier et administratif	16	personnes (16)
Service études et travaux	2	personnes (2)
Service informatique	2	personnes (2)
Service exploitation	33	personnes (34)
Service du stationnement	29	personnes (30)

A ces chiffres, il faut rajouter 3 apprenants «Employés de commerce» formés par la Fondation des parkings, principalement dans son service administratif et financier.

1.3 Situation fiscale

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de la Fondation des parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 ont été approuvés le 31 mars 2008 par le Conseil de Fondation. Ils ont ensuite été retraités conformément aux directives d'application des normes internationales du secteur public (IPSAS) du canton de Genève (DiCoGE).

Les états financiers de la Fondation des parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 sont préparés conformément aux directives d'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) du canton de Genève (DiCoGE).

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés, soit en milliers de francs suisses, soit en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

3 Première adoption des normes IPSAS/DiCoGE

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS-DiCoGE sont ceux de l'exercice 2008 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2007 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS-DiCoGE a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les valeurs du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS-DiCoGE en vigueur au 31 décembre 2008.

Les effets chiffrés de la transition aux normes IPSAS sur la situation financière, la performance financière ainsi que sur les flux de trésorerie de la Fondation sont décrits dans la note 31.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont :

Dépréciations d'actifs non financiers

Certains parkings P+R génèrent des résultats négatifs. Cet élément constitue un indice que ces parkings ont pu perdre de la valeur. Une réflexion a donc été menée sur 4 parkings P+R déficitaires, en tenant compte du produit net des revenus provenant des macarons, qui est versé à la Fondation pour couvrir les frais de construction des parkings P+R et Habitants. Ce revenu a été affecté à chaque parking au prorata des frais financiers et des amortissements. Il s'agit de comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. Dans le cas des parkings P+R, il n'existe pas de valeur de marché (pas de cotation régulièrement diffusée pour ce type d'actif, ni d'actif similaire). La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow) puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

Lors de chaque clôture, la société détermine s'il y a nécessité de corriger la valeur des actifs.

4 Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participations dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de les contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

		Durée d'utilité
Parkings	Terrains	Illimitée
	Gros œuvre	50 – 100 ans
	Second œuvre	5 – 20 ans
	Matériel technique	5 - 10 ans
Aménagements		5 – 20 ans
Equipements informatiques		3 – 5 ans
Autres immobilisations corporelles		3 – 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et ils sont amortis de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.9 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.11 Avantages au personnel

Pensions et prestations de retraite

Le personnel de la Fondation est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100% car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève se charge de l'évaluation globale pour la caisse de pension et indique à la Fondation, le cas échéant, si une sortie de ressources est plus probable qu'improbable. Dans ce cas, la Fondation des parkings procéderait à la comptabilisation d'une provision.

Les conditions pour la reconnaissance d'une provision sont les suivantes :

- la Fondation a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur)
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.12 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.14 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Durant l'année, l'IPSAS Board a publié les normes suivantes qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Ces normes n'ont pas été appliquées de façon anticipée.

Norme comptable internationale du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 23	Produits des opérations sans contrepartie (impôts et transferts)	30 juin 2008
IPSAS 24	Présentation d'informations budgétaires dans les états financiers	1 ^{er} janvier 2009
IPSAS 25	Avantages au personnel	1 ^{er} janvier 2011
IPSAS 26	Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie	1 ^{er} avril 2009

Il est à ce jour incertain quand et dans quelle mesure, ces normes seront reprises dans les DiCoGE. C'est pourquoi, la Fondation n'a pas encore effectué d'estimation de leur impact éventuel.

5 Informations sectorielles

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6 Subventions non monétaires

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires sur la base de calculs extracomptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation et ceux de l'Etat. Les engagements avec la ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

Montants en CHF

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
DCTI					
Les Mouilles	5%	construction :	4 000 000		200 000
Gare des Eaux-Vives	5%	50	1 950		4 875
Coudriers	5%	542	3 650		98 915
Encyclopédie	5%	50	780		1 950
Genève-Plage	5%	130.45	7 808	50 928	
Bachet 2	5%	250	2 700		33 750
Sécheron	5%	180	2 720		24 480
Bernex	5%	4	3 700		740
P26 (DS)	6%	600	5 627	202 572	
Etoile	5%	20	4 161	4 161	
Sous-Moulin	5%	50	4 609	11 523	
AIG					
Pré-Bois	5%	5	7 840		1 500
P47	5%	5	18 000		4 161
P48	5%	5	43 800	297	
P49	5%	5	25 000	7 127	
Ville de Genève					
Saint-Antoine (DS)	5%	50	3 829	9 573	
Tilleuls (DS)	5%	600	3 466	103 980	
Frontenex (places)	5%	50	725		1 813
Onex					
Vieux-Moulin (DS)	5%	50	4 901	12 253	
Balexert					
Balexert (places)	5%	50	7 500		18 750
Veyrier					
Veyrier (places)	5%	50	1 250		3 125

7 Frais de personnel

Le personnel de la Fondation dispose d'une place de parc gratuite. Les montants concernés n'étant pas significatifs au titre de ces états financiers, il n'est procédé à aucun enregistrement.

8 Produits financiers

Les produits financiers proviennent de placement à court terme des liquidités disponibles, ainsi que d'intérêts et d'indexation sur dettes chirographaires.

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Revenus sur placements à terme	71	385
Intérêts créanciers	268	49
Ecart de change	1	3
Intérêts sur créances chirographaires	96	389
Indexation de créances chirographaires	10	97
Total	446	924

9 Charges financières

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires et de frais pour la garantie de l'Etat sur ces mêmes emprunts.

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts sur emprunts	2 808	3 140
Charges financières liées à la dette à LT de priuré	317	304
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	123	133
Frais bancaires et charges financières diverses	88	86
Total	3 336	3 662

10 Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Caisses	92	97
Comptes de chèques postaux	3 344	2 730
C/C Département des finances	13	342
C/C B.C.G.E.	824	259
C/C Banque Migros	41	126
C/C Banque Coop	6 828	1 335
Total	11 142	4 889

Liquidités et équivalents de liquidités

Caisses	213	114
Comptes de chèques postaux	3 344	2 730
Avoirs en C/C Département des finances	13	342
Avoirs en C/C B.C.G.E.	6 824	10 759
Avoirs en C/C Banque Migros	41	126
Avoirs en C/C Banque Coop	6 828	1 335
Total	17 263	15 406

11 Placements à court terme

Les placements effectués sont essentiellement des placements à court terme, à taux fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

En milliers de CHF		Taux d'intérêt effectif	Echéance	Au 31 décembre
Année 2008	Placement à court terme	3.11%	23.07.2009	3 000
Total				3 000
Année 2007	Placement à court terme	2.86%	28.08.2008	6 000
Total				6 000

12 Débiteurs

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2008, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 15 000 (2007 : CHF 12 000). Ces pertes sont dues essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF		31.12.2008	31.12.2007
Débiteurs avec contrepartie	Débiteurs tiers	406	326
	Provision pour débiteurs douteux	-15	-12
	Débiteurs parties liées	526	807
Total		917	1 121

13 Immobilisations corporelles

Tableau IPSAS 2008 de mouvement des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2 000					2 000
Parkings publics	35 025	585			1 216	34 394
– <i>Parkings publics</i>	33 341	585			1 161	32 764
– <i>Subvention d'investissements</i>	1 684	0			54	1 630
Parkings publics	37 025	585	0	0	1 216	36 394
Terrains pour parkings habitants	2 000					2 000
Parkings habitants	21 869	234			638	21 466
Parkings habitants	23 869	234	0	0	638	23 466
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	70 490	91	0		2 816	67 764
– <i>Parkings P+R</i>	70 158	91			2 845	67 404
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 358	0			76	2 282
– <i>Dépréciation des P+R</i>	-2 026	0			-105	-1 921
Parkings P+R	71 210	91	0	0	2 816	68 484
Aménagement	3 778	8			638	3 148
Equipements	962	130			174	919
Autres immobilisations corporelles	2	30			4	27
Travaux et études en cours	755	572	0	0	0	1 327
– <i>Travaux et études en cours</i>	276	126				402
– <i>Subvention pour frais d'étude</i>	479	446				925
Autres immobilisations	5 497	740	0	0	816	5 421
Total	137 602	1 649	0	0	5 486	133 764

Valeur brute IPSAS 2008 des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2 000		2 000
Parkings publics	57 193	22 799	34 394
– <i>Parkings publics</i>	55 020	22 256	32 764
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 173	543	1 630
Parkings publics	59 193	22 799	36 394
Terrains pour parkings habitants	2 000		2 000
Parkings habitants	31 578	10 112	21 466
Parkings habitants	33 578	10 112	23 466
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	88 068	20 304	67 764
– <i>Parkings P+R</i>	85 026	17 622	67 404
– <i>Subvention d'investissements</i>	3 042	761	2 282
– <i>Dépréciation des P+R</i>		1 921	-1 921
Parkings P+R	88 788	20 304	68 484
Aménagement	8 223	5 075	3 148
Equipement	2 323	1 404	919
Autres immobilisations corporelles	182	155	27
Travaux et études en cours	1 327	0	1 327
– <i>Travaux et études en cours</i>	402		402
– <i>Subvention pour frais d'étude</i>	925		925
Autres immobilisations	12 055	6 635	5 421
Total	193 614	59 850	133 764

Tableau IPSAS 2007 de mouvement des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2007	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2 000					2 000
Parkings publics	35 932	315			1 223	35 025
– <i>Parkings publics</i>	34 194	315			1 169	33 341
– <i>Subvention d'investissements</i>	1 738				54	1 684
Parkings publics	37 932	315	0	0	1 223	37 025
Terrains pour parkings habitants	2 000					2'000
Parkings habitants	21 704	660	136		631	21'869
Parkings habitants	23 704	660	136	0	631	23'869
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	72 456	873	11		2 850	70 490
– <i>Parkings P+R</i>	72 153	873	11		2 879	70 158
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 434				76	2 358
– <i>Dépréciation des P+R</i>	-2 131				-105	-2 026
Parkings P+R	73 176	873	11	0	2 850	71 210
Aménagement	4 325	91			638	3 778
Equipements	1 069	51			157	962
Autres immobilisations corporelles	12	0			10	2
Travaux et études en cours	827	75	-147	0	0	755
– <i>Travaux et études en cours</i>	423		-147			276
– <i>Subvention pour frais d'étude</i>	404	75				479
Autres immobilisations	6 232	217	-147	0	805	5 497
Total	141 044	2 066	0	0	5 509	137 602

Valeur brute IPSAS 2007 des immobilisations corporelles (en milliers de CHF)

Année 2007	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2 000		2 000
Parkings publics	56 608	21 583	35 025
– <i>Parkings publics</i>	54 435	21 094	33 341
– <i>Subvention d'investissements</i>	2 173	489	1 684
Parkings publics	58 608	21 583	37 025
Terrains pour parkings habitants	2 000		2 000
Parkings habitants	31 344	9 474	21 869
Parkings habitants	33 344	9 474	23 869
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	87 978	17 488	70 490
– <i>Parkings P+R</i>	84 935	14 777	70 158
– <i>Subvention d'investissements</i>	3 042	685	2 358
– <i>Dépréciation des P+R</i>		2 026	-2 026
Parkings P+R	88 698	17 488	71 210
Aménagement	8 215	4 437	3 778
Equipement	2 193	1 231	962
Autres immobilisations corporelles	153	151	2
Travaux et études en cours	755	0	755
– <i>Travaux et études en cours</i>	276		276
– <i>Subvention pour frais d'étude</i>	479		479
Autres immobilisations	11 316	5 818	5 497
Total	191 965	54 364	137 602

14 Immobilisations incorporelles

Tableau IPSAS 2008 de mouvement des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	203	11			146	68
Total	203	11	0	0	146	68

Valeur brute IPSAS 2008 des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2008	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	741	673	68
Total	741	673	68

Tableau IPSAS 2007 de mouvement des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2007	Solde net à l'ouverture	Plus		Moins		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise/service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	309	40			146	203
Total	309	40	0	0	146	203

Valeur brute IPSAS 2007 des immobilisations incorporelles (en milliers de CHF)

Année 2007	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	730	527	203
Total	730	527	203

15 Subventions d'investissement obtenues

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Solde au 1 ^{er} janvier	2 903	2 906
Subventions obtenues durant l'exercice	446	75
Amortissements de l'exercice	-78	-78
Solde au 31 décembre	3 270	2 903

16 Participations dans des sociétés associées

La Fondation détient 49% d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.31% d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations:

Montants en CHF	Ajustement 2008	Ajustement 2007
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	10 219 151	9 034 046
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	711 210	1 185 105
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-117 579	0
Au 31 décembre	10 812 782	10 219 151
Données financières résumées:		
Actifs courants	11 475 197	9 668 968
Actifs non courants	30 069 059	31 193 180
Total des actifs	41 544 256	40 862 148
Passifs courants	9 453 086	7 806 613
Passifs non courants	8 856 117	11 017 320
Total des passifs	18 309 203	18 823 933
Total des fonds propres	23 235 053	22 038 215
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	10 812 782	10 219 151
– Contrôle	0	0
Total des produits des sociétés associées	13 173 075	12 792 802
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	1 456 338	2 512 272
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	711 210	1 185 105

17 Autres actifs à long terme

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêts à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 6,5% en 2008 (6% en 2007).

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Créances Chirographaires Cornavin	1 586	2 266
Créances Chirographaires Plainpalais	980	1 960
Total	2 566	4 226

18 Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Fournisseurs	1 108	550
Retenues de garanties	57	46
Créanciers charges sociales	337	415
Restitution aux Parkings Tiers	88	121
Restitution aux Parkings Parties liées	2 805	3 570
Autres créanciers	264	252
Total	4 660	4 953

19 Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons lissés sur la durée de validité de ces produits.

20 Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes avec remboursement à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis par l'Etat de Genève (note 25). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice au cours duquel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif global, ce qui les met à leur juste valeur.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2008	31.12.2007
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt 2 Migros Ge-Plage - 5 ans	2.75%	04.02.2008		5 000
Emprunt 6 Migros Ge-Plage - 5 ans	2.50%	18.02.2008		5 000
Emprunt 7 Migros Ge-Plage - 5 ans	2.375%	17.07.2008		5 000
Emprunt COOP Etoile 1- 5 ans	2.50%	23.07.2008		5 000
Emprunt 7 Migros Ge-Plage - 1 an	3.56%	17.07.2009	3 000	
Emprunt COOP S-M 2- 5 ans	2.76%	09.02.2009	5 000	
Intérêts courus sur emprunts			8 000	20 000
Emprunts bancaires à long terme				
Emprunt COOP S-M 2- 5 ans	2.76%	09.02.2009		5 000
Emprunt 4 BCGe - 7 ans	2.91%	31.12.2011	7 000	7 000
Emprunt 8 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.50%	05.07.2012	5 000	5 000
Emprunt 9 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.25%	27.12.2012	8 000	8 000
Emprunt 6 Migros Ge-Plage - 5 ans	3.16%	18.02.2013	3 000	
Emprunt 1 BCGe - 6 ans	3.48%	31.12.2013	12 000	12 000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3.43%	24.07.2014	9 000	9 000
Emprunt COOP S-M 1- 8 ans	3.43%	25.07.2014	3 000	3 000
Emprunt 4 Migros Ge-Plage - 7 ans	3.55%	21.08.2014	2 000	2 000
Emprunt 5 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015	3 000	3 000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05%	21.12.2015	5 000	5 000
Emprunt 1 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.00%	04.02.2016	4 000	4 000
Emprunt 3 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.45%	02.06.2016	4 000	4 000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.21%	20.09.2016	11 000	11 000
			76 000	78 000
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève			3 000	3 000
Emprunt BCGe			1 000	1 000
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			4 387	4 070
			8 387	8 070
Total			92 387	106 070

21 Provisions

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100 000.– et provisionnée dans les comptes 2007.

En 2008, aucune variation n'est prévue.

22 Engagements de prévoyance

Les montants d'engagements bruts indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent au total des engagements de la caisse de pension. Les montants d'engagements nets correspondent à la différence entre la fortune disponible et les engagements de la caisse de pension (déficit technique), calculée selon l'art. 44 OPP2.

Pour déterminer la santé financière de la caisse de pension, son taux de couverture effectif est comparé au taux de couverture statutaire, ainsi qu'au taux de couverture des assurés actifs selon le «modèle des experts». Le «modèle des experts» est un modèle d'évaluation des caisses de pension publique en cours de discussion dans les chambres fédérales, que l'Etat de Genève a choisi d'utiliser en tant que modèle de pilotage de ses caisses de pension publiques, sans attendre la décision définitive au niveau fédéral. Le «modèle des experts» distingue le taux de couverture des engagements envers les pensionnés du taux de couverture des engagements envers les assurés actifs. Le taux de couverture des assurés actifs selon le «modèle des experts» s'entend une fois que les engagements envers les pensionnés sont couverts à 100%.

En milliers de CHF	31.12.2008		31.12.2007	
	Brut	Net	Brut	Net
Engagement	24 205	13 991	23 044	16 648
Déficit		10 214		6 396
Taux de couverture statutaire		50.0%		50.0%
Taux de couverture effectif selon l'article 44 OPP2		57.7%		72.2%
Taux de couverture assurés actifs, les engagements des pensionnés devant au préalable être couverts à 100%		2.2%		Non disponible

Compte tenu des résultats financiers de la caisse de pension et des conclusions des actuaires conseils, l'Etat de Genève estime qu'une sortie de ressources n'est pas probable pour éteindre ses obligations envers la caisse de pension susmentionnée. De plus, au 31.12.2008, aucune liquidation partielle n'est ni annoncée, ni prévue. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers de la Fondation des parkings au 31.12.2008, ni au 31.12.2007.

23 Fonds propres

23.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100 000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de la Fondation ne donne pas lieu à une rémunération.

23.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

23.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus de l'accumulation des résultats réalisés par la Fondation.

24 Informations sur les parties liées

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

24.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2007. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

24.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général, les directeurs de département.

La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés selon une base d'équivalent temps plein, se présentent comme suit:

En milliers de CHF	31.12.2008	31.12.2007
Nombre de personnes	5	5
Rémunération globale en équivalent temps plein	940	889

25 Cautionnement de l'Etat

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour l'intégralité de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8%, appliquée au montant des emprunts au 1^{er} janvier de chaque année, soit CHF 98 000 000.– au 1^{er} janvier 2008, respectivement CHF 106 000 000.– au 1^{er} janvier 2007.

26 Valeurs d'assurance incendie

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 208 774 218.– en 2008 (CHF 200 850 181.– en 2007).

27 Actifs cédés pour garantir des engagements

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur des banques créancières de la Fondation est de CHF 41 100 000.–. Par ailleurs, il existe une cédula hypothécaire libre de CHF 3 750 000.– sur le parking des Alpes, déposée dans le coffre de la Fondation.

28 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

29 Gestion des risques financiers

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la Directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

29.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées,
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

29.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De part son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

29.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes,
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

29.4 Risque de change

La Fondation n'est pas en risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

30 Système de contrôle interne – Evaluation des risques

Le Conseil de Fondation a pris connaissance des nouvelles exigences et de ses responsabilités concernant la mise en place d'un système de contrôle interne lors de sa séance du 31 mars 2008. Suite à cette séance une analyse des risques est en cours d'élaboration en vue d'être finalisée au cours de l'exercice 2009.

31 Transition aux IPSAS-DiCoGE: impact sur les états financiers 2007 déjà valides par le Conseil de Fondation

31.1 Effets de l'adoption des IPSAS sur le bilan au 01.01.2007

L'impact dans les fonds propres du bilan d'ouverture des comptes IPSAS au 01.01.2007, est de CHF 1 849 058.–. Il se compose principalement:

- d'un montant favorable lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A. de CHF +2 268 546.–,
- d'un montant défavorable lié à la réévaluation des dettes à long terme de CHF -3 765 471.–.

31.2 Effets de l'adoption des IPSAS sur le bilan au 31.12.2007

L'impact dans le bilan au 31.12.2007 de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE est constitué principalement d'un montant de CHF 1 185 105.– lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., par une mise en équivalence.

31.3 Effets de l'adoption des IPSAS sur le compte de résultat de l'exercice 2007

L'impact sur le compte de résultat au 31.12.2007 de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE est constitué principalement d'un montant de CHF 1 185 105.– lié à la quote-part dans le résultat des sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., mises en équivalence.

31.4 Effets de l'adoption des IPSAS sur le tableau de variation des flux de trésorerie de l'exercice 2007

Il n'y a pas eu d'effet significatif de l'adoption des normes IPSAS-DiCoGE sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2007.



Rapport de l'organe de révision au Conseil de Fondation de la Fondation des parkings, Genève / 49

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation des parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des états financiers, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes aux Directives d'application des normes IPSAS de l'Etat de Genève (DiCo-GE), à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques» et «Directive en matière de subvention non monétaire» ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

/ 50

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, avec la réserve suivante: le système de contrôle interne n'est pas basé sur une analyse des risques préalable et exhaustive.

En outre, nous recommandons d'approuver les états financiers présentés.

Genève, 17 mars 2009

BDO Visura



Nadia Quévit
Experte-comptable diplômée
Expert-réviseur agréé



Matthias Paffrath
Wirtschaftsprüfer (D)
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)





Fondation des parkings
Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26

Tél. 022 827 44 90 - Fax 022 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve.ch/parkings